

Rapport Annuel



Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues

Prix & Qualité

Service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Rapport relatif au prix et à la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

**EXERCICE
2022**

Comité syndical du 23 juin 2023

SOMMAIRE

□ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC

▪ Organisation administrative du service	3
▪ Estimation de la Population desservie	3
▪ Conditions d'exploitation du service	3
▪ Prestations assurées dans le cadre du service	3
▪ Conventions de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable	4
▪ Ressources en eau	4
▪ Nombre d'abonnements	5
▪ Volumes mis en distribution et vendus	6
▪ Longueur du réseau	6

□ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

▪ Fixation des tarifs en vigueur	7
▪ Frais d'accès au service	7
▪ Prix du service de l'eau potable	7
○ Le prix de l'eau tarifs hors redevance de pollution domestique	
○ Evolution des composantes du tarif	
○ Le prix de l'eau pour ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES, SAINT-JEAN-DES-VIGNES	
▪ Recettes d'exploitation	10

□ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

▪ Qualité de l'eau	12
▪ Protection des ressources en eau	12
▪ Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	13
▪ Performance du réseau	14
▪ Renouvellement des réseaux	15

□ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

▪ Travaux engagés au cours de l'exercice	16
▪ Présentation du programme de travaux 2021	16
▪ Branchements en plomb	16
▪ Etat de la dette	16
▪ Amortissements réalisés	16

□ ACTIONS DE SOLIDARITE

▪ Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	16
▪ Opération de coopération décentralisée	16

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

▪ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues regroupe en 2022 les communes de ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES et SAINT-JEAN-DES-VIGNES.

Le territoire desservi par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues correspond aux territoires de toutes ces communes à l'exception de la commune d'Anse qui n'est desservie qu'à environ 9 % par le syndicat.

▪ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

44 163 habitants selon la population légale totale millésimée 2020 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 :

Communes	populations légales millesime 2019	populations légales millesime 2020	Ecart 2020/2019
ALIX	792	789	-3
ANSE	693	693	0
BELMONT D'AZERGUES	700	703	3
BULLY	2 024	2 042	18
CHARNAY	1 072	1 068	-4
CHASSELAY	2 856	2 898	42
CHATILLON D'AZERGUES	2 155	2 156	1
CHAZAY D'AZERGUES	4 245	4 270	25
LES CHERES	1 475	1 533	58
CIVRIEUX D'AZERGUES	1 565	1 579	14
DOMMARTIN	2 696	2 650	-46
EVEUX	1 203	1 199	-4
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	2 353	2 335	-18
LACHASSAGNE	1 205	1 233	28
LENTILLY	6 635	6 667	32
LOZANNE	2 774	2 924	150
MARCILLY D'AZERGUES	891	896	5
MARCY SUR ANSE	796	826	30
MORANCE	2 041	2 140	99
POMMIERS	2 795	2 766	-29
SAINT GERMAIN NUELLES	2 322	2 309	-13
SAINT JEAN DES VIGNES	490	487	-3
TOTAL	43 778	44 163	385

▪ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie

▪ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
Prestation particulière	entretien des points de distribution public

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

▪ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU A D'AUTRES SERVICES D'EAU POTABLE

Type d'échange	Cocontractant	Caractéristiques	Date de fin d'effet de la convention
Achat Permanent	SMEP SAÔNE-TURDINE	En tant qu'adhérent à ce syndicat de production	
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de LISSIEU	30/06/2024
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de LA TOUR DE SALVAGNY	30/06/2024
Convention d'Export	GRAND LYON	Pour la desserte de la commune de QUINCIEUX	30/06/2024

▪ RESSOURCES EN EAU

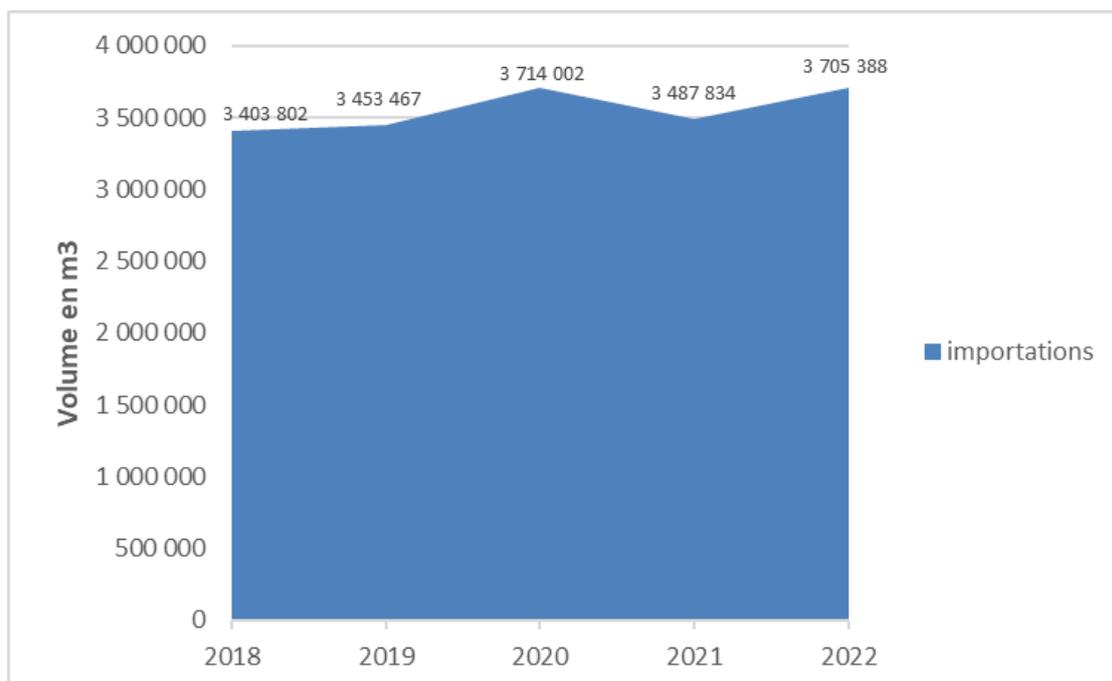
Depuis 1983, l'eau distribuée par le syndicat provient intégralement de la zone de captage de la nappe alluviale de la Saône à QUINCIEUX et AMBERIEUX, gérée par le Syndicat Mixte d'Eau Potable SAONE-TURDINE, auquel le SIE du Val d'Azergues adhère.

Cette eau subit un traitement d'élimination du fer et du manganèse à l'usine du Jonchay située à ANSE avant d'être acheminée jusqu'aux réservoirs principaux du Syndicat.

- *Volumes achetés au SMEP Saône-Turdine*

Achat à	2021 (m ³)	2022 (m ³)	Variation
SMEP SAÔNE-TURDINE	3 487 834	3 705 388	+6.24 %

- *Evolution des volumes d'eau potable calendaire*



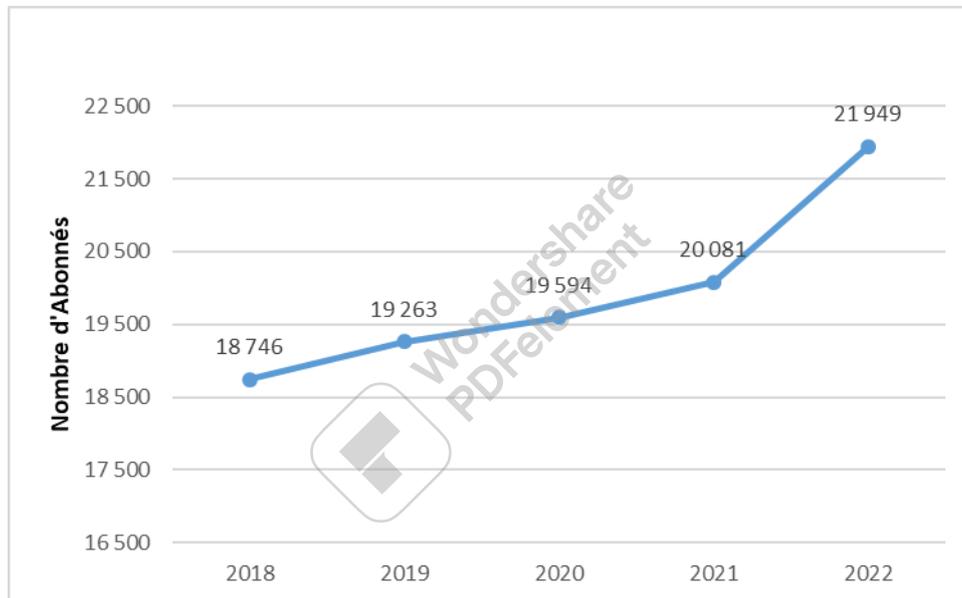
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

▪ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	20 077	21 945	+9.30 %
Nombre d'abonnements non domestiques	4	4	-
Nombre total d'abonnements	20 081	21 949	+9.30 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*



- *Répartition des abonnés desservis par commune*

Communes adhérentes	Nb Abonnés
ALIX	323
ANSE	267
BELMONT D'AZERGUES	313
BULLY	1049
CHARNAY	502
CHASSELAY	1379
CHATILLON D'AZERGUES	1167
CHAZAY D'AZERGUES	2146
LES CHERES	734
CIVRIEUX D'AZERGUES	890
DOMMARTIN	1259
EVEUX	509
FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE	1237
LACHASSAGNE	582
LENTILLY	3181
LOZANNE	1634

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

MARCILLY D'AZERGUES	595
MARCY SUR ANSE	438
MORANCE	1163
POMMIERS	1281
SAINT GERMAIN NUELLES	1057
SAINT JEAN DES VIGNES	243
TOTAL	21 949

▪ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

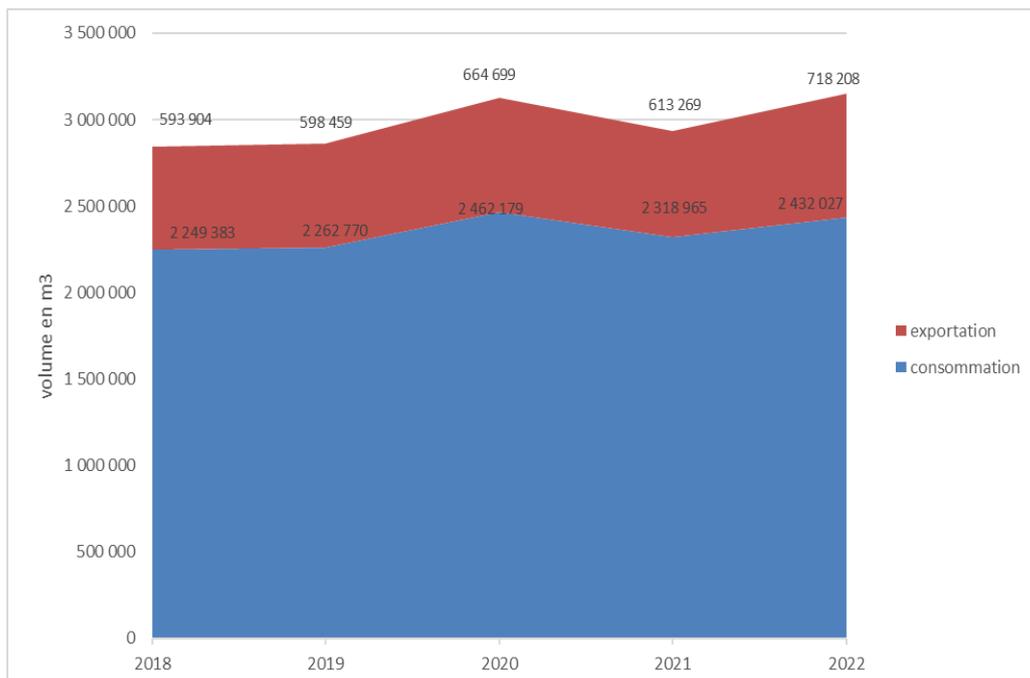
Volumes mis en distribution	2 021	2 022	variation
volume produit			
volume importé	3 487 834	3 705 388	+6.24%
volume exporté	-613 267	-718 208	17.11%
volume mis en distribution	2 874 567	2 987 180	3.92%
volume vendu aux abonnés domestiques	2 286 297	2 392 353	4.64%
volume vendu aux abonnés non domestiques	32 668	39 674	+21.45%
Volume total vendu	2 318 965	2 432 027	+4.88%

La consommation moyenne par abonnement est de 111 m3 par an, soit un volume en baisse de 4.05% par rapport à 2021.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	2021 [m3]	2022 [m3]	Variation
GRAND LYON	613 267	718 208	+17.11%

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

▪ LONGUEUR DU RESEAU

	2021	2022	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	557.7	557.6	- 0.02 %

Le réseau comporte également 11 réservoirs d'une capacité totale de 11 500 m³ permettant le stockage d'environ une journée de consommation en pointe. Il compte également une station relais de pompage : à Lentilly (La Rivoire).



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

▪ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/01/2023	Augmentation des tarifs 2023 à compter du 01/04/2023
17/12/2021	Maintien des tarifs 2021 à compter du 01/01/2022

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

▪ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1^{er} avril 2023 :
Les frais d'accès au service perçus par la collectivité s'élèvent à 38.18 € HT

▪ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Redevance pollution domestique	2021	2022
TOUTES COMMUNES	0.28 €	0.28 €

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

- **LE PRIX DE L'EAU Tarifs hors redevance de pollution**
- **Evolution du tarif de l'eau**

	Désignation	1 ^{er} janv. 2022	1 ^{er} avril 2023	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	58,0686	60.97	5%
	Abonnement diam 20 mm	61,8426	64.93	5%
	Abonnement diam 30 mm	71,7245	75.31	5%
	Abonnement diam 40 mm	90,3189	94.83	5%
	Abonnement diam 50 à 80 mm	119,3748	125.34	5%
	Abonnement diam 100 mm	137,3894	144.26	5%
	Abonnement diam 150 mm	152,7919	160.43	5%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	188,2416	197.65	5%
	Part proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ /an)	N°1 (0 à 120 m ³)	1,5822	1,66
N°2 (121 à 3000 m ³)		1,9777	2.06	5%
N°3 (au-delà de 3000 m ³)		1,6611	1,74	5%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

- **Composantes de la facture d'un usager de 120 m³**

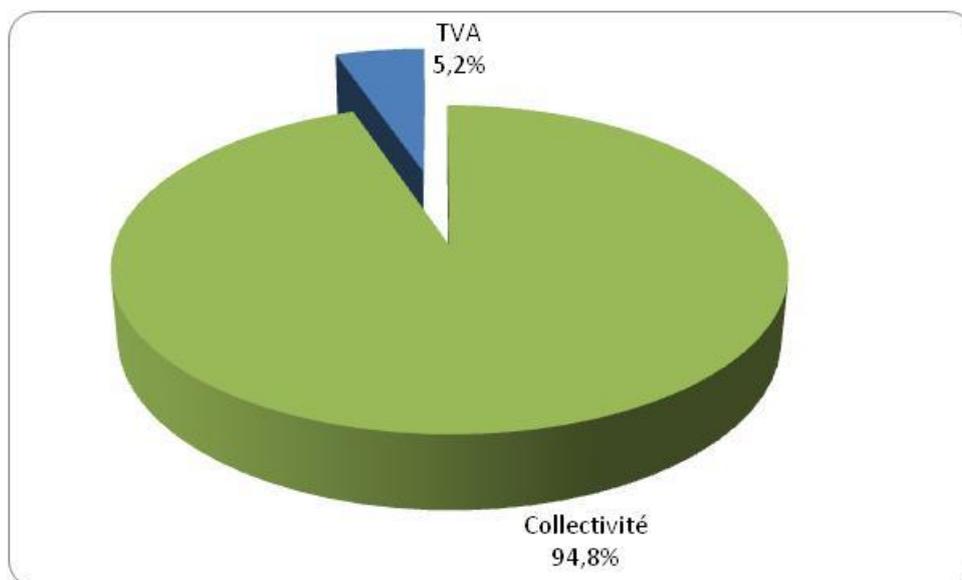
	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} avril 2023	Variation
Collectivité	247,93	260.17	5%
TVA	13.64	14.31	-
Total [€ TTC]	261.57	274.48	5%

Variation collectivité (HT)

5%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.29 €/m³

Répartition au 1^{er} avril 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

○ **LE PRIX DE L'EAU (avec redevance pollution domestique) pour ALIX, ANSE, BELMONT-D'AZERGUES, BULLY, CHARNAY, CHASSELAY, CHATILLON-D'AZERGUES, CHAZAY-D'AZERGUES, CIVRIEUX-D'AZERGUES, DOMMARTIN, EVEUX, FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE, LACHASSAGNE, LENTILLY, LES CHERES, LOZANNE, MARCILLY-D'AZERGUES, MARCY, MORANCE, POMMIERS, SAINT-GERMAIN-NUELLES, SAINT-JEAN-DES-VIGNES.**

▪ **Evolution du tarif de l'eau**

	Désignation	1 ^{er} janv. 2022	1 ^{er} avril 2023	Variation
Part de la Collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	58,0686	60.97	5%
	Abonnement diam 20 mm	61,8426	64.93	5%
	Abonnement diam 30 mm	71,7245	75.31	5%
	Abonnement diam 40 mm	90,3189	94.83	5%
	Abonnement diam 50 à 80 mm	119,3748	125.34	5%
	Abonnement diam 100 mm			
	Abonnement diam 150 mm	137,3894	144.26	5%
	Abonnement diam 200 à 250 mm	152,7919	160.43	5%
Part proportionnelle (€ HT/m ³) (tranche en m ³ /an)	N°1 (0 à 120 m ³)	1,5822	1,66	5%
	N°2 (121 à 3000 m ³)	1,9777	2.06	5%
	N°3 (au-delà de 3000 m ³)	1,6611	1,74	5%
Redevances et taxes	TVA	5.5%	5.5%	-
	Redevance Pollution domestique	0.28	0.28	-

*Abonnement pris en compte dans la facture de 120m³

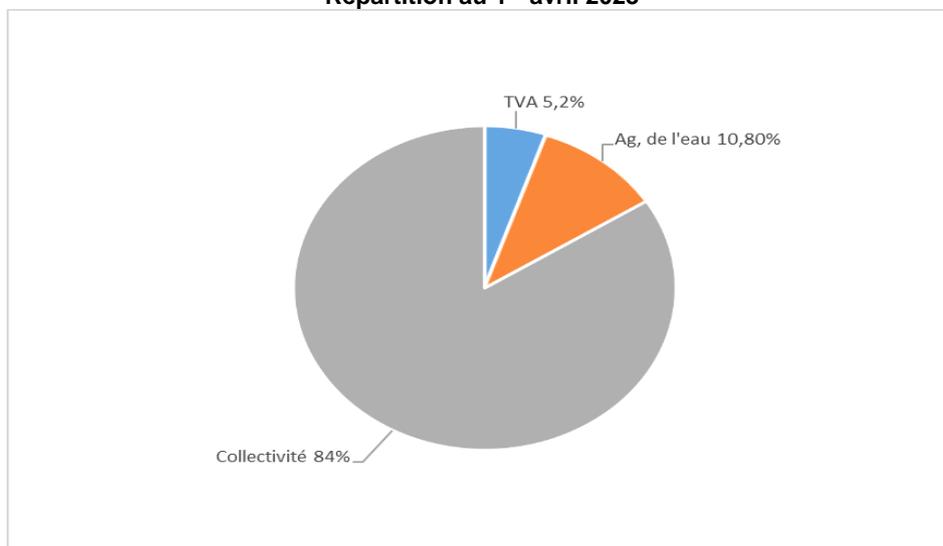
▪ **Composantes de la facture d'un usager de 120 m³**

	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} avril 2023	Variation
Collectivité	247,94	260.17	5%
Redevance de pollution domestique	33.60	33.60	-
TVA	15.48	16.16	-
Total [€ TTC]	297.02	309.93	5%

Variation collectivité (HT)
5%

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2.58 €/m³

Répartition au 1^{er} avril 2023



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

Recettes de la collectivité		2 021	2 022	variation
Recettes de vente d'eau				
	recette de vente d'eau	4 935 743	5 228 480	+5.93%
	dont abonnement	1 158 318	1 186 481	+2.43%
Recettes des volumes exportés		930 225	1 024 640	+10.15%

Total recettes vente d'eau	5 865 968	6 253 120	+6.60%
----------------------------	-----------	-----------	--------

Autres recettes		2021	2022	variation
Mises en service		80 407	82 436	2.52%
Recettes liées aux travaux		719 162	779 057	8.33%

Total général des recettes de la Collectivité	6 665 537	7 114 613	+6.74%
--	------------------	------------------	---------------

- Recettes des tiers

	2021	2022	Variation
Recettes de la redevance pollution domestique	771 358 €	816 867 €	+5.90 %

- Recettes liées à la facturation (hors travaux)

	2021	2022	Variation
Montant HT des recettes liées à la facturation d'eau potable (hors travaux)	6 717 733 €	7 152 423 €	+6.47 %

- Participation au SMEP Saône-Turdine

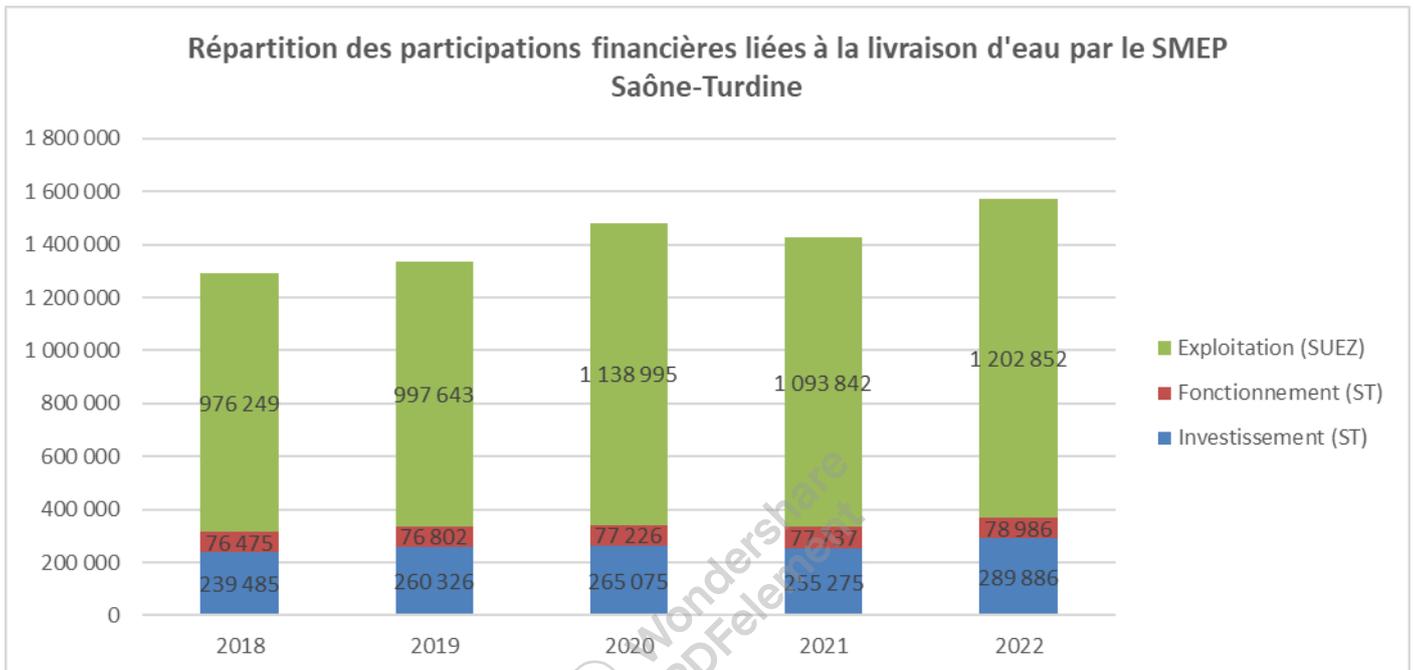
Les frais liés à la livraison d'eau de SAONE TURDINE, se répartissent comme suit :

- ✓ Achat d'eau, facturés par SUEZ dans le cadre du contrat d'affermage passé avec le SMEP Saône-Turdine pour l'exploitation des puits, de la station du Jonchay et l'adduction principale (portés au CA de la régie sous la rubrique achat d'eau)
- ✓ Fonctionnement du syndicat, appelé par le SMEP Saône-Turdine au prorata de la population des adhérents,
- ✓ Investissements, correspondant à la couverture des annuités d'emprunts du SMEP Saône-Turdine, calculé au prorata des volumes livrés moyens et de pointes, lissés sur trois ans.

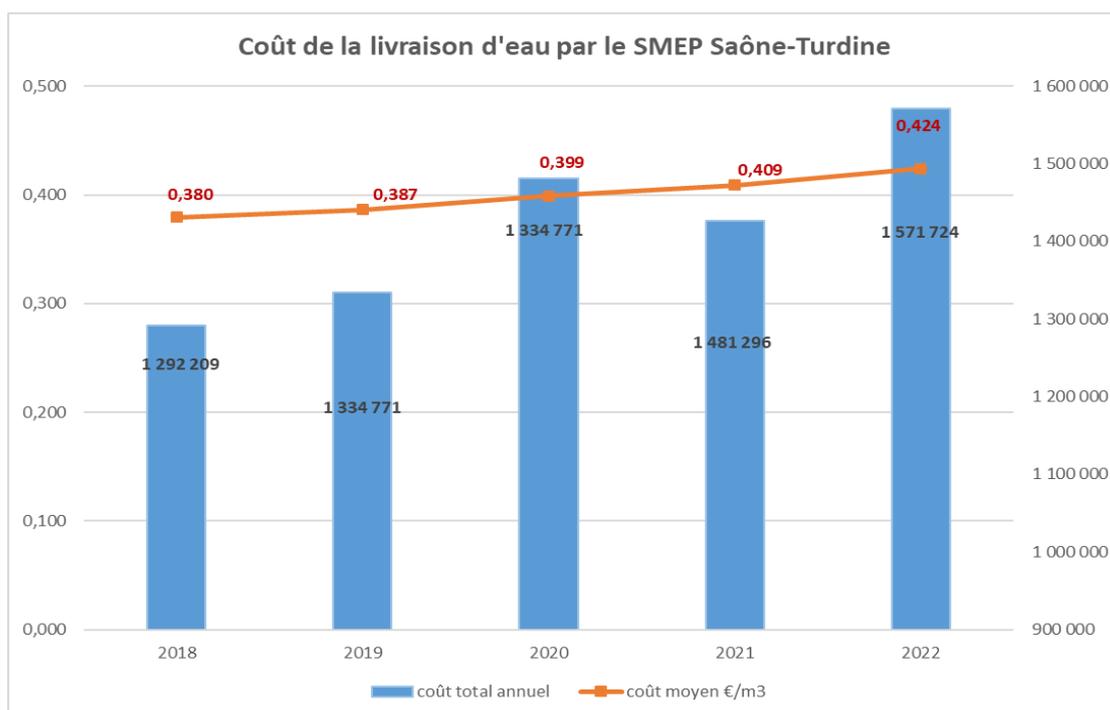
	Achat d'eau SUEZ	Fonctionnement Saône Turdine	Investissement Saône Turdine	TOTAL
Année 2022	1 202 852 €	78 986 €	289 886 €	1 571 724 €
Année 2021	1 093 842 €	77 737 €	255 275 €	1 426 854 €
Variation par rapport à 2021	+9.06 %	+1.58 %	+11.94 %	+9.22 %

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

L'évolution des parts fonctionnement et investissement appelées par la SMEP Saône Turdine s'explique par les votes de l'assemblée délibérante du syndicat de production : l'ensemble des postes de participation financière sont en augmentation cette année.



Le coût moyen global de la livraison d'eau par le SMEP Saône Turdine ressort ainsi à 0,424 € par m³ d'eau livrée au SIE du Val d'Azergues.



INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE
▪ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (96 prélèvements). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle (12 prélèvements).

Résultat du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	% de conformité	Paramètres non -conformes
Conformité bactériologique	88	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	88	0	100 %	-

▪ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
 Import d'eau traitée depuis SMEP SAONE –TURDINE

	0 %	Aucune action
	20 %	Etude environnementale et hydrogéologique en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
⇒	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource

Calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES

RPQS EXERCICE 2022

▪ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Les 30 points d'inventaire du réseau (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion du réseau (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A+B) sont acquis.

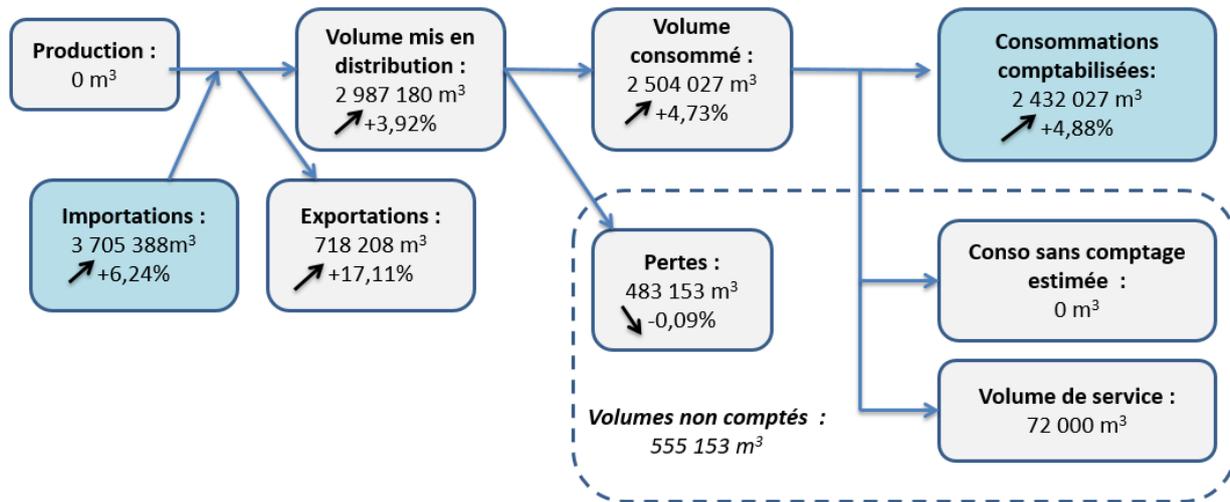
	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120 points	-	110 points

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

PERFORMANCE DU RESEAU



Tous les volumes indiqués sont des volumes calendaires.

Il n'est pas pris en compte de consommation sans comptage

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 72 000 m³ par exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution =

(Consommation comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (Volume produit + importations)

	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	85.6 %	84.9 %	86,1%	86,1%	86.9%

- Indice des volumes non comptés =

(Estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / Longueur du réseau hors branchements

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ / Km/j]	2.7	2.9	2.9	2.7	2.7

- Indice linéaire de pertes en réseau =

Pertes / longueur du réseau hors branchement

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /Km/j]	2.4	2.6	2.5	2.4	2.4

L'indice linéaire de pertes est considéré comme bon en milieu semi-urbain, quand il est inférieur à 3.

- Indice linéaire de consommation =

(Consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 x longueur du réseau hors branchements)

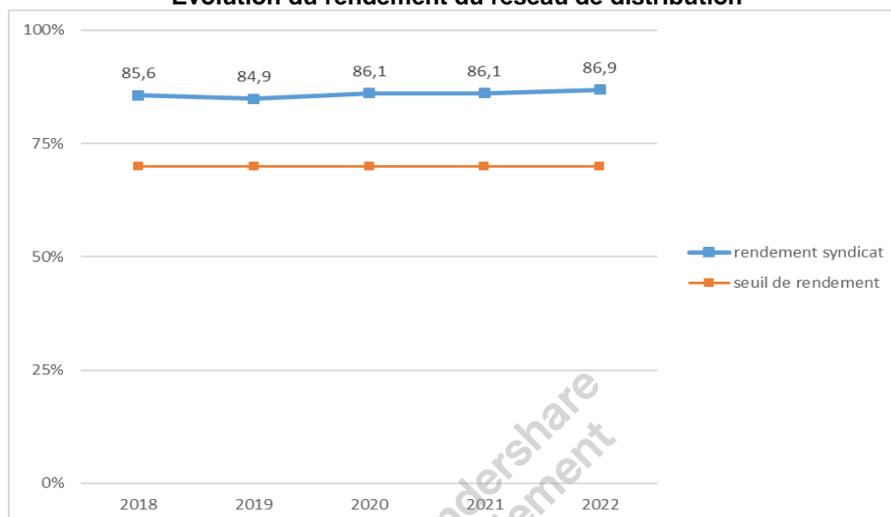
	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m ³ / Km/ j]	14.26	14.43	15.71	14.76	15.83
Seuil de rendement [%]	67.8%	67.8%	68.14%	68.14%	68.14%

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

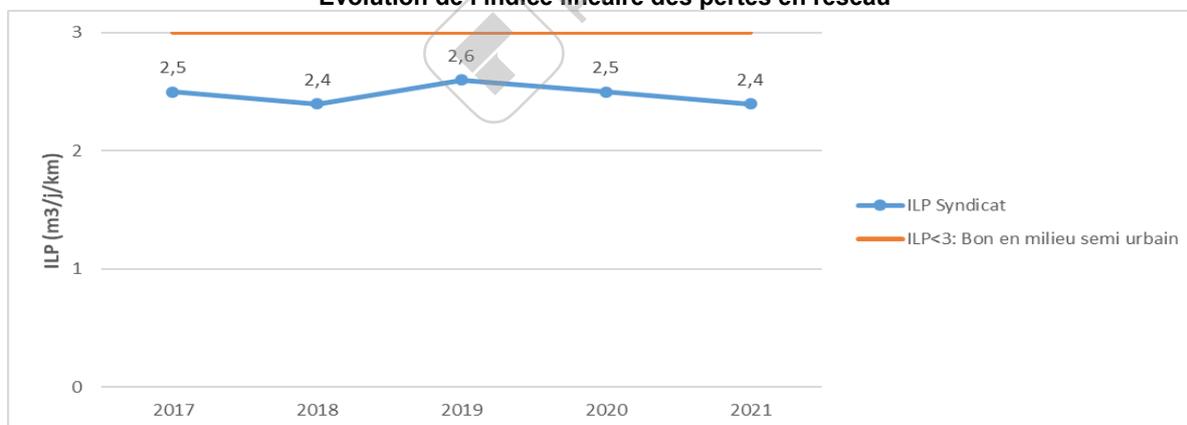
Le décret n°2012-97 du 27/01/2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II a introduit le respect d'un seuil fixé par décret pour le rendement. Ce seuil est soit 85 %, soit de la somme d'un terme fixe égal à 65 (dans le cas du syndicat) et du cinquième de l'indice linéaire de consommation tel que défini précédemment.

Pour 2022, le rendement du syndicat est au-dessus du seuil minimal.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [Km]	4.686	5.498	7.116	7.510	5.840
				Entreprise = 6.63 km SIEVA = 0.88 km	Entreprise = 4.837 km SIEVA = 1.003 km

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.10%

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL D'AZERGUES RPQS EXERCICE 2022

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

▪ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE TTC

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités
Programme 2022 : renouvellement de canalisations	2 500 000 €	-	-

▪ PRESENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 TTC

Objet des travaux	Montant des travaux
Programme 2023 : renouvellement de canalisations	3 500 000 €

▪ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous

Branchements	2020	2021	2022
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	3	3	5
Nombre de branchements en plomb à traiter (estimation fin d'année)	10	12	12
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	0.05 %	0.06 %	0.07 %

▪ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	2 830 897 €	2 139 395 €
Remboursements au cours de l'exercice	753 374 €	754 730 €
Dont intérêts	75 357 €	63 229 €
Dont capital	678 017 €	691 501 €

▪ AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation aux amortissements	1 692 419 €	1 731 560 €	1 791 564 €	1 872 165 €	1 930 281 €

ACTIONS DE SOLIDARITE

▪ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2021	2022
Montants des abandons de créance	28 632 €	37 300 €
Dont part collectivité	13 921 €	13 537 €
Nombre de demandes reçues	0	0
Nombre d'aides accordées	0	0
Montant des versements à un fonds de solidarité	0.00 €	0.00 €
Dont part collectivité	0.00 €	0.00 €

▪ OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE

Le syndicat n'a engagé aucune action en matière de coopération décentralisée en 2022.